

GUIDE DE L'EXPOSANT 2013

evenement**bikerock**.com

L'ÉVÉNEMENT
BIKE ROCK
2013



Les exposants de l'Événement Bike Rock s'engagent à respecter toutes les directives qu'il renferme. L'organisation de l'Événement Bike Rock se réserve le droit de refuser les exposants qui ne s'y conformeront pas. Nous vous souhaitons un bel événement et de belles ventes! L'Événement Bike Rock regroupe des professionnels du monde de la moto et autres joueurs connexes. Ce guide de l'exposant vous permettra de prendre part à ce grand rassemblement de l'Est du Canada.

FORMULAIRE DE LOCATION D'ESPACE

DEMANDE DE LOCATION D'ESPACE/SAMEDI 18 MAI 2013

Par la présente, nous demandons un espace dans le cadre de l'exposition de l'Événement Bike Rock 2013 qui se tiendra le samedi 18 mai 2013 au Stade de la Cité-des-Jeunes de Rivière-du-Loup, Québec, Canada. Nous (l'exposant) nous engageons à respecter les termes et conditions d'exposition et de vente ainsi que les règles et règlements détaillés dans le **manuel de l'exposant**.

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Compagnie (nom officiel): _____ Secteur d'activité: _____
Personne contact: _____ Produits/services exposés: _____
Adresse: _____ Ville: _____
Province ou état: _____ Code postal: _____ Pays: _____
Courriel officiel*: _____ Site Web: _____
Téléphone: _____ Télécopieur: _____
Nom des représentants dans le kiosque: _____

**Important: toute information destinée aux exposants sera envoyée par courriel.*

TARIFS DE LOCATION D'ESPACE (En dollars canadiens. Les taxes sont applicables.)

Dimensions	Tarifs	Quantité
10 x 10 pieds	450\$	
20 x 10 pieds	775\$	

MÉTHODE DE PAIEMENT (En dollars canadiens seulement.)

Dès réception de votre formulaire, nous traiterons votre demande et émettrons une facture. Un acompte de 50% du montant total sera exigé dans les 30 jours suivants pour confirmer votre location d'espace. Le solde final sera dû le 1^{er} mai 2013. Le tout payable par chèque.

Veuillez noter que les commanditaires majeurs ont priorité dans le choix des emplacements. Toute autre affectation d'espace sera effectuée sur la base du premier arrivé, premier servi (contrat et paiement reçus). Le choix de l'emplacement du kiosque sera confirmé dès la réception du paiement.

GUIDE DE L'EXPOSANT 2013

evenementbikerock.com

L'ÉVÉNEMENT
BIKE ROCK
2013



ENGAGEMENT

En remplissant ce formulaire, je suis autorisé à signer au nom de mon entreprise, laquelle s'engage à payer en totalité les services décrits.

Nom : _____ Signature : _____

SVP, veuillez retourner ce **formulaire** et les **termes et conditions**, tous deux signés, par courriel ou télécopieur à :

Steeve Drapeau, promoteur

info@evenementbikerock.com

Télécopieur : 1 418 862-4819

Téléphone : 1 418 862-7358, poste 221

**Important : toute information destinée aux exposants sera envoyée par courriel.*

TERMES ET CONDITIONS POUR LES EXPOSANTS

DÉFINITIONS :

Exposant : Tout individu, organisation, partenariat ou compagnie ayant fait une demande de location d'espace à l'Événement Bike Rock et à qui un espace a été consenti.

Exposition : L'événement détaillé dans le formulaire de demande de location d'espace.

Organisateur : L'Événement Bike Rock 2013

RÉSERVATIONS

Lorsque l'organisateur aura reçu le formulaire de demande de location d'espace et un **acompte de 50%** du montant de la location, il y aura contrat entre l'organisateur et l'exposant à qui ces termes et conditions s'appliqueront. Jusque-là, l'organisateur a le droit, sans en notifier l'exposant, de réallouer l'espace demandé. Tous les efforts seront consentis pour allouer l'espace demandé par l'exposant. Tous les espaces sont alloués sur la base du **premier arrivé, premier servi**.

Cependant les commanditaires majeurs obtiennent priorité sur le choix des espaces. Si l'organisateur croit qu'il est dans le meilleur intérêt de l'exposition, il a le droit de procéder à une réallocation des espaces dans le but de maintenir l'ordre et la bonne coordination. Si l'espace s'en trouve réduit, le prix de la location sera réduit proportionnellement à la réduction de l'espace.

TARIFS

Ce qu'il inclut :

L'espace choisi de kiosque avec mur bas noir, une affiche d'identification de la compagnie, une table et deux chaises, l'électricité de base, une connexion WiFi, la mention du nom de la compagnie sur le site Web de l'Événement Bike Rock et dans le programme de l'exposition, 5 laissez-passer pour les spectacles rock et activité de la soirée au Centre Premier Tech pour le personnel et les clients ;

Ce qu'il n'inclut pas :

L'équipement et le personnel de chargement et de manutention, les frais de douanes et les taxes de courriers, l'ameublement, les connexions électriques et Internet supplémentaires et autres non spécifiquement mentionnés. Tout équipement ou service supplémentaire doit être commandé auprès de l'organisateur au moins 30 jours avant la date de l'exposition.



PAIEMENT

Les paiements doivent être faits en dollars canadiens. Les demandes d'espace exigent un **acompte de 50 %** afin de confirmer le choix de l'emplacement dès la signature du contrat et doivent être payées dans les **trente jours suivant cette signature**. La balance (incluant les taxes) est payable au plus tard le 1^{er} mai 2013. Les demandes reçues après cette date doivent inclure le **paiement complet** (incluant les taxes applicables). Dans l'éventualité du non-paiement par l'exposant des sommes dues après le 1^{er} mai 2013, l'organisateur peut réallouer l'espace à une autre compagnie sans responsabilité envers l'exposant. L'organisateur a le droit de refuser que l'exposant occupe ou utilise l'espace jusqu'à ce que toutes les sommes dues à l'organisateur soient payées.

ANNULATION ET RÉDUCTION D'ESPACE

Toute demande d'annulation doit parvenir par écrit à l'organisateur à l'adresse courriel inscrite sur le formulaire de demande de location d'espace. Les demandes de réduction d'espace sont considérées comme une annulation et, à ce titre, font l'objet de frais d'annulation. Les frais d'annulation suivants s'appliquent à toute annulation de contrat ou demande de réduction d'espace par l'Exposant :

- **50% de la valeur totale du contrat si la demande d'annulation parvient à l'organisateur avant le 30 avril 2013 ;**
- **100% de la valeur totale du contrat si la demande d'annulation parvient à l'organisateur après le 30 avril 2013.**

Les remboursements seront effectués à la fin de l'événement. L'organisateur ne consentira aucun rabais pour les espaces non occupés ou non requis. Aucun exposant **ne peut assigner, sous-louer ou partager** une partie ou la totalité de l'espace qu'il a loué à moins d'une entente écrite avec l'organisateur. Si l'espace n'est pas occupé à midi (12 h) le samedi 18 mai 2013, l'organisateur a le droit d'annuler le contrat de l'exposant sans responsabilité envers lui et de disposer autrement des lieux.

RISQUES

Tous les biens utilisés ou exposés sont **aux risques de l'exposant** et l'organisateur ne prend aucune responsabilité à l'égard de la sécurité des biens dans les cas de vol, perte, incendie, accident ou autre événement, ni dans les cas de blessures corporelles ou dommages causés aux biens ou aux personnes par les activités de l'exposant. Tous les exposants sont avisés de se munir d'une police d'assurance responsabilité complète.

INSTALLATION, PRÉSENCE ET DÉMONTAGE DES KIOSQUES

Un représentant doit assurer une **présence ininterrompue** à son kiosque au cours de l'ouverture officielle de l'exposition (samedi, 18 mai de 9 h à 17 h 30). Aucun Exposant ne pourra installer son kiosque de façon à ce que, dans l'opinion de l'organisateur, il obstrue la lumière ou entrave la vue dans les espaces ouverts et les passages. L'exposant doit afficher les plus hauts **standards de professionnalisme** pendant les heures d'exposition. L'espace kiosque doit être maintenu propre et ordonné tout au long de l'événement. Aucun exposant ne peut placer d'affiche ou distribuer du matériel promotionnel **hors des zones de l'exposition** désignées à ces fins par l'organisateur. Tout matériel publicitaire placé dans ces zones devra être enlevé. Le démontage des kiosques ne peut commencer avant 17 h 40 le samedi 18 mai 2013, soit à la fin de l'exposition. Lors du démantèlement, l'exposant doit enlever tout le matériel utilisé dans son espace. La non-observance de ces règles, incluant le démontage prématuré, entraînera une **pénalité de 500 \$**.

GUIDE DE L'EXPOSANT 2013

evenement**bikerock**.com

L'ÉVÈNEMENT
BIKE ROCK
2013



REPORT OU ABANDON

Si, pour des raisons telles qu'une guerre, un feu, une explosion, une urgence nationale, un conflit de travail, une non-disponibilité partielle ou totale des installations d'exposition, ou pour toute autre cause hors du contrôle de l'organisateur l'événement ne pouvait avoir lieu, ce dernier décline toute responsabilité en regard d'actions et réclamations engagées contre l'exposant, ses employés, sous-contractants ou agents, et les pertes (incluant et sans limitation des pertes associées), dommages, coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit occasionnés par le report ou l'abandon. Si, à la discrétion de l'organisateur, un réarrangement ou un report de la période d'exposition peut être réalisé, ce contrat liera les parties, sauf au regard de la grandeur et de la position des espaces. Les modifications, substitutions ou réarrangements nécessaires seront déterminés par l'organisateur.

CONFIDENTIALITÉ

L'exposant s'engage à **ne pas divulguer de l'information confidentielle** en lien avec les affaires de l'organisateur à toute autre partie sauf à ses conseillers professionnels et comme entendu avec l'organisateur, pour ce qui est exigé par la loi.

CHANGEMENTS

Ces termes et conditions ne peuvent changer sans le consentement écrit des deux parties. Les changements doivent être signés par des personnes autorisées de chacune des parties.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Aucun article dans ce contrat ne peut être interprété à l'effet que l'exposant et l'organisateur sont associés, co-entrepreneurs ou représentants de l'un envers l'autre. L'organisateur est responsable à tout moment du contrôle de l'aire d'exposition. Les laissez-passer fournis par l'organisateur doivent être **portés à tout moment** par l'exposant et son personnel dans toutes les aires sous le contrôle de l'organisateur pour la durée de l'événement. L'exposant est **responsable de son matériel, de ses équipements et autres possessions** ainsi que de la supervision de ses activités promotionnelles, employés, entrepreneurs, fournisseurs et agents.

L'exposant doit se conformer aux exigences imposées à l'organisateur par les autorités locales ou autres autorités compétentes. Lorsqu'une décision immédiate est impérative, la décision de l'organisateur doit être acceptée comme étant finale lorsqu'exigée pour la bonne conduite de l'exposition.

L'exposant déclare **avoir lu et compris** les précédents termes et conditions et reconnaît que ce formulaire et le contrat qui en résulte sont assujettis à ces règles et conditions. Ce contrat et tout différend pouvant en résulter doivent être interprétés et réglés selon les lois en vigueur dans la province de Québec. Les parties comprennent que toute requête ou procédure légale pour une cause liée à ce contrat doit être inscrite seulement dans le district judiciaire de la ville de Rivière-du-Loup.

Signature: _____ Date: _____